

AV2E

Assemblée générale du 08/04/2022

Rapport financier

Les dépenses pour l'exercice 2021 s'élèvent à 1836,13 euros se répartissant ainsi :

- Assurance : 87,20 euros
- Location salle F. Pelloutier : 51,00 euros
- Factures Top Office (Echo de Samothrace) : 929,50 euros
- Cotisation annuelle Association Voisinage Anti-bruit :60,00 euros
- Création du site AV2E : 660,00 euros
- Divers : 50,34 euros
- Frais bancaires : 61,50

Soit un montant total de 1897,63 euros pour les dépenses.

Les cotisations annuelles des 9 maisons se sont élevées à 2060 euros.

Au 13 mars 2022 le solde était de 5217,98 euros pour le compte courant de l'association et de 2045,23 euros pour le livret bleu de l'association. Soit un total de 7263,21 euros.

Les dépenses à venir :

- Site OVH : 50,00 euros
- Location de la salle Mercure Antigone : 250,00 euros
- Intervenant Météo France pour conférence : 600,00 euros
- Location de la salle F. Pelloutier : 150 euros
- Publication de l'Echo de Samothrace (Top Office) : 300,00 euros

Soit 1350,00 euros

Les relevés bancaires et factures seront consultables lors de l'Assemblée Générale du 8 avril 2022.

La trésorière,

Nathalie Pigot